

Rappel de gels hydroalcooliques

Des produits inefficaces selon la DGCCRF

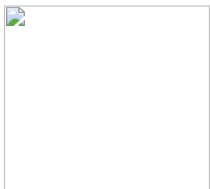


Rappel de gels hydroalcooliques

Ce lundi la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes -.DGCCRF - lance un nouvel avis de retrait du commerce pour un Gel mains hydroalcoolique Alors que ce produit se trouvait difficilement sur le marché en début de crise, aujourd'hui quantité de sociétés se sont lancées dans sa fabrication des centaines de produits sont proposés dans les commerces y compris sur les sites marchands du net, mais attention ces produits doivent répondre aux normes fixées par l'OMS. La concentration en alcool doit figurer visiblement sur l'étiquetage. Ces produits sont à utiliser sur des mains visiblement non souillées. Il est important de respecter un temps de friction d'au moins trente secondes jusqu'à l'obtention de mains sèches.

Devant la flambée des prix, pour répondre à la demande et combattre la forte augmentation des prix de vente des gels ou solutions hydroalcooliques depuis l'apparition du Coronavirus, plusieurs décrets sont parus au Journal officiel entre le 6 mars 2020 entre le 26 avril 2020. Ils réglementent les tarifs de ces produits jusqu'au 31 mai 2020

Avis de rappel des gels mains nettoyant « Hand Sanitizer » de marque SYMEX



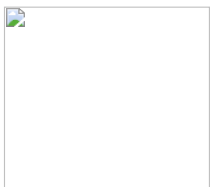
Nom du produit : Gel mains nettoyant « Hand Sanitizer »

Marque : SYMEX Références : Flacons de 30, 60 et 100 ml (différents coloris et parfums) tous les lots

Risque : Teneur en éthanol insuffisante pour assurer une véritable action anti-virale et anti-bactérienne.

Commentaire :Ne plus utiliser ce produit et le rapporter au lieu d'achat pour remboursement.

Avis de rappel du produit "solution hydroalcoolic" de marque VECTEUR ENERGY



Nom du produit : Solution hydroalcoolic

Marque : VECTEUR ENERGY

Risque : Produit non conforme et dangereux en raison d'une teneur en éthanol insuffisante pour assurer une véritable action anti-virale et anti-bactérienne.

Il est demandé à tout consommateur ayant acheté ce produit de cesser immédiatement de l'utiliser et de le rapporter au lieu d'achat,

Ce produit avait fait l'objet d'un rappel dès le 10 avril dernier